

NOTE D'INFORMATION n°2024-05

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL, FILIERE INFIRMIERE

Le Directeur,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière

Considérant que l'appel à mutation pour des recrutements de cadre de santé par l'établissement est infructueux ;

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **1 poste vacant de cadre de santé paramédical, filière infirmière** au centre hospitalier des Cévennes ardéchoises.

Article 2 : Peut faire acte de candidature toute personne :

- de nationalité française ou ressortissante d'un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- titulaire d'un diplôme, titre ou autorisation requis pour être recruté dans les différents corps des personnels infirmiers (*infirmier de catégorie A et B, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, auxiliaire médical en pratique avancée*) de la fonction publique hospitalière,
- titulaire du diplôme de cadre de santé
- ayant exercé, dans le secteur privé ou public, une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités pendant au moins 5 ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein
- et remplissant les conditions générales et particulières exigées pour l'exercice de la fonction

Article 3 : Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une lettre de candidature explicitant les motivations du candidat et le projet professionnel (2 pages)
- un CV détaillé précisant notamment les actions de formation suivies et les emplois et fonctions occupés
- les copies des diplômes, titres ou autorisations requis (certifiées conformes par le candidat)
- la copie d'une pièce d'identité
- le cas échéant, l'état signalétique des services militaires, ou le certificat de participation à la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou à la journée défense et citoyenneté

L'établissement complètera la demande d'admission par une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) au nom du candidat.

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être adressés au plus tard le 15 avril 2024, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Centre hospitalier des Cévennes ardéchoises
Service Ressources Humaines / Concours
2 rue du Bourdary – CS 40007 – 07260 JOYEUSE

Ou bien déposés sur place contre récépissé au service R.H. à Chambonas, au plus tard le même jour avant 16 heures.

Article 5 : La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier par le jury : possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux, analyse des qualités générales du dossier de candidature afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical (phase d'admissibilité), puis par un entretien avec le jury (phase d'admission). Les candidats déclarés admissibles au vu de leur dossier de candidature seront convoqués à l'entretien par courrier.

Article 6 : Une liste des candidats déclarés admis par le jury après entretien sera ensuite établie, et les nominations se feront dans l'ordre de classement de cette liste.

Fait à Chambonas, le 15 mars 2024


Le Directeur,
Christophe SUZAC

La Directrice adjointe

Rachida BENABIDA

Diffusion : affichage interne - BlueKanGo – affichage ARS et Préfecture - sites internet CH-CA et ARS